RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE DU PONT TRUDEL

Le projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel a été approuvé le 27 avril 2018, par la décision D-2018-046 de la Régie de l'énergie (la Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

La fin des travaux de la phase 1 (conduite temporaire) a eu lieu au début août 2018 comme prévu initialement. Ainsi, les travaux de mise en gaz et d'abandon de la conduite ont été complétés en août 2018. Les activités de planification et d'ingénierie pour la phase 2 (conduite permanente) ont été complétées durant l'année 2019. Le chantier du ministère des Transports du Québec (MTQ) étant retardé, les travaux n'ont pu débuter en septembre 2019 et sont déplacés au mois d'octobre 2019.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2019 et la projection des coûts qui sont requis pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

Au 30 septembre 2019, la projection des coûts finaux de 1,5 M$ est légèrement inférieure au budget initial de 1,6 M$. L'écart est principalement attribuable aux coûts révisés à la suite de l'appel d'offres pour la phase 1.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 $)	2 003	1 895

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel.